Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 013-211300538-20240313-2024_19_SG-DE

MALLEMORT DE PROVENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Mars 2024

Nombre de conseillers
En exercice : 26
Présents : 21
Votants : 26

Date de la convocation
04 mars 2024

A 18 h, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

M. Vincent DAVAL a donné procuration à Mme Ghislaine GUY
M. Bruno LAQUAY a donné procuration à M. Philippe PIGNET
Mme Roxane TIBALDI a donné procuration à M. Julien BONINO
M. Victor RAVAZZA a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL
Mme Marie DUCHER a donné procuration à M. Dimitri FARRO

Absent sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : Sylvain CASTAGNE

Objet de la délibération : Création des emplois saisonniers pour 2024.

2024_19_SG

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;
Vu l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique en vertu duquel les collectivités locales peuvent recruter des agents non titulaires ;
Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines du 29 février 2024 ;

Considérant qu'il convient de créer des emplois saisonniers pour pallier temporairement à un accroissement d'activité et aux absences du personnel en congé ;
Considérant qu'un recensement des besoins pour la période estivale a été établi au mieux afin de répondre aux nécessités des services ;

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 013-211300538-20240313-2024_19_SG-DE

Il s'agit de recruter, pour l'année 2024, des agents saisonniers non titulaires, dans les conditions fixées à l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique. Les emplois les moins qualifiés seront proposés sur des courtes périodes afin de permettre à de nombreux jeunes d'avoir une première expérience du monde du travail.

Un recensement des besoins pour la période estivale est établi, afin de répondre au mieux aux nécessités des services :

Services Techniques :

- **20 emplois** (grade Adjoint Technique, 1° échelon IB 367 IM 366) ce qui correspond à 2 emplois mineurs par semaine à temps complet (35h/ semaine) pour la période du 24/06 au 30/08
- **1 emplois d'agents polyvalents aux services techniques festivités** (grade adjoint technique, 1° échelon, IB 367 IM 366) à temps complet pour la période du 13/05 au 15/09.

Piscine :

- **4 emplois de maîtres-nageurs** (grade d'éducateur des APS 1er grade échelon 8 IB 478 IM 420) 1 emploi pour la période du 3/06 au 5/07/2024 selon les créneaux de réservations scolaires et 3 emplois pour la période du 6/07 au 29/08/2024 d'une moyenne de 27h30/semaine.
- **4 emplois de surveillants de baignade** (grade d'éducateur des APS 1er grade échelon 6 IB 431 IM 386) 1 emploi pour la période du 3/06 au 5/07/2024 selon les créneaux de réservations scolaires et 3 emplois pour la période du 6/07 au 29/08/2024 d'une moyenne de 26h30 /semaine.
- **2 emplois de caissier / coordonnateur piscine** (grade Adjoint Administratif, 1° échelon, IB 367 IM 366) dont le temps de travail sera d'environ 29h sur la période du 6/07 au 29/08/2024
- **30 emplois d'agents d'accueil aux vestiaires de la piscine** (grade Adjoint Technique, 1° échelon IB 367 IM 366) ce qui correspond à 6 emplois mineurs par semaine dont le temps de travail est de 28h/ semaine pour la période du 6/07 au 29/08/2023
- **1 emplois d'agent technique pour l'entretien des bassins**, plages et entretien des vestiaires et festivités (grade Adjoint Technique, 1° échelon, IB 367 IM 366) à temps complet pour la période du 13/05 au 30/08/2024

Le Conseil Municipal acte qu'en l'absence de candidats domiciliés à proximité de la commune, il sera possible d'attribuer un logement de fonction à titre gratuit et temporaire pour nécessité absolue de service conformément au décret n°2012-752 du 9 mai 2012 pour les BEESAN et BNSSA.

Autres services :

- **3 emplois d'agent d'accueil à la médiathèque** (grade Adjoint Administratif, 1° échelon, IB 367 IM 366) 1 emploi étudiant à temps complet par période de 3 semaines du 2/07 au 31/08/2024
- **1 emploi d'ASVP** à la Police Municipale (grade adjoint technique 1° échelon IB 367 IM 366) à temps complet pour la période du 1/07 au 31/08/2024
- **1 emploi d'agent d'accueil** à la Maison du Pays (grade adjoint administratif 1°échelon IB 367 IM 366) à temps complet du 29/06 au 31/08/2024

Les emplois énumérés ci-dessus font chacun l'objet de candidatures déposées en mairie.

Pour les emplois des mineurs de 16 à 18 ans et étudiants, la sélection est faite selon **les critères suivants** :

- 1er emploi à la commune de Mallemort
- Ordre de dépôt complet du dossier de candidature
- Disponibilité aux dates recherchées
- Qualification et expérience requise en fonction du profil recherché

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du jour de sa transmission au contrôle de légalité,

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 013-211300538-20240313-2024_19_SG-DE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à **l'Unanimité** de ses membres,

Autorise Madame le Maire à recruter des agents non titulaires pour les besoins saisonniers présentés ci-dessus;

Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal 2024 chapitre 012.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Votes pour : 26
Vote contre : /
Abstention : /

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

MAIRIE DE MALLEMORT (B.-du-Rh.)

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le
ID : 013-211300538-20240313-2024_19_SG-DE